

N° 2023-208

**OBJET :***Budget principal 2023 – Décision  
modificative n° 1*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;  
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants : .....26  
pour : .....26  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	022	- 153 000,00 €
	023	+ 218 700,00 €
	617	+ 13 000,00 €
	6217	+ 22 600,00 €
	6226	+ 35 600,00 €
	66111	+ 1 200,00 €
	739223	- 38 700,00 €
	7398	+ 160 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	7811/042	+ 6 000,00 €
	7318	+ 93 400,00 €
	7362	+ 160 000,00 €
Dépenses d'investissement :	1641	+ 12 500,00 €
	28031/040	+ 400,00 €
	281782/040	+ 5 600,00 €
	2051-40	- 43 000,00 €
	2138-52	+ 11 800,00 €
	2313-58	+ 50 000,00 €
	2317-62	+ 180 000,00 €
	2317-75	+ 36 500,00 €
	27638	+ 500,00 €
Recettes d'investissement :	10222	+ 35 600,00 €
	021	+ 218 700,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **vote** les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture  
Le : .....  
Publié ou notifié  
Le : .....